|  |  |
| --- | --- |
|  | Termes de Références de l’Evaluation à mi-parcours du Projet d’appui au Plan National d’Adaptation (PNA) du SénégalConsultance internationale |

|  |
| --- |
| **I. Information sur la Position** |
| Type de Position **:** Consultance internationale Nombre de Positions : 01Lieu de Position (Local ou International) : International Type de Contrat et Grade :Consultance InternationaleDuty Station ou home-based: Duty Station Duty Station : Dakar, Sénégal avec voyages dans d’autres régions du SénégalDuration : 24 jours Date de début : 1 avril, 2021  |

|  |
| --- |
| **II. Contexte / Projet d'organisation** |
| Au Sénégal, de nombreux défis et obstacles ont été identifiés comme facteurs contribuant à renforcer la vulnérabilité du pays à savoir : le manque de coordination entre les structures chargées de la collecte de données, la faible intégration des questions de genre et changement climatique dans la planification sectorielle, locale et budgétisation, la faible coordination intersectorielle et décentralisée, la capacité limitée des acteurs locaux et du niveau national à attirer des financements dédiés à l’adaptation aux changements climatiques. A ce jour, les capacités techniques, institutionnelles et financières insuffisantes aux niveaux national, sectoriel et local limitent la capacité du pays à entreprendre le process des PNA et à faire face à l’adaptation au changement climatique.C’est dans ce cadre que le Gouvernement de la République du Sénégal a sollicité et obtenu du Fonds pour l’Environnement Mondial et du Programme des Nations Unies pour le Développement un don afin de financer le projet d’appui au Plan National d’Adaptation du Sénégal (PNA/FEM) du Sénégal.Le projet d’une durée de trois (3) ans vise à renforcer la capacité des ministères sectoriels et des administrations locales à mieux évaluer les impacts du changement climatique et à adapter les politiques et les budgets existants en matière d'intégration des risques posés par le changement climatique et des mesures d'adaptation à moyen et à long terme. **Premièrement**, il aborde les lacunes et les faiblesses dans la mise en œuvre du PNA à travers le développement de capacités techniques et fonctionnelles des centres de surveillance du climat et de l’hydrologie (ANACIM, DGPRE), des centres de recherche (LPAOSF, UCAD, CSE, ISRA) et des décideurs afin de mieux utiliser les informations disponibles sur le climat historique et futur pour planifier les stratégies d’adaptation à court et à long termes. **Deuxièmement**, il vise à adapter les politiques et les budgets consacrés à la résilience à long terme aux changements climatiques en intégrant l’adaptation dans les instruments de développement nationaux, locaux et sectoriels.A termes, le projet permettra d’élaborer les PNA aux changements climatiques des secteurs de l’Agriculture, de la Santé, des Infrastructures et des Inondations. Ce projet contribuera au développement du PNA du Sénégal, qui sera la feuille de route nationale qui encadre les politiques et projets en matière de changement climatique relativement à la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national. En effet, de nombreux plans, politiques et projets de développement ne tiennent pas compte des changements climatiques en raison d’une prise de conscience insuffisante et d’un manque de clarté sur la façon de développer et d’intégrer efficacement les adaptations potentielles.L’intégration de l’adaptation aux changements climatiques dans la planification sectorielle constitue une occasion majeure d’opérer des investissements plus résilients au climat.Le projet entre ainsi dans sa deuxième année d’exécution et conformément aux exigences et à la programmation du FEM, une évaluation à mi-parcours est prévue pour un réajustement des stratégies de mise en œuvre pour un bon déroulement et l’atteinte des objectifs du projet.C’est dans ce cadre que le PNUD recrute un consultant international pour mener l’évaluation à mi-parcours du projet PNA.Le projet est exécuté selon la modalité NEX.  |
| **III. Description des Responsabilités** |
| C’est l’Unité mandatrice qui a la responsabilité principale de gérer l’évaluation à mi-parcours. L’Unité mandatrice de l’évaluation à mi-parcours du projet est l’Unité Environnement et Changement Climatique avec l’appui du PNUD-GEF.L’Unité mandatrice passera un contrat avec les consultant.e.s et s’assurera que l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L’équipe de projet aura la responsabilité de prendre contact avec l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours afin de lui fournir tous les documents nécessaires, de préparer les entretiens avec les parties prenantes, et d’organiser les visites sur le terrain. Une équipe composée de deux consultant.e.s indépendant.e.s conduira l’évaluation à mi-parcours – un.e chef.fe d’équipe (ayant l’expérience des projets et des évaluations de projet PNUD-FEM) et un.e expert.e national.e environnementaliste. Les consultant.e.s ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet) et ne devront pas avoir de conflit d’intérêts en relation avec les activités liées au projet.  |
| **IV. Résultats Attendus** |
| Les détails des livrables sont décrits ci-dessous. Tous les livrables seront soumis aux exigences de qualité du PNUD et devront être approuvés par l’unité mandatrice.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **#** | **Documents à produire** | **Description** | **Délais** | **Responsabilités** |
| **1** | **Rapport d’initiation de l’évaluation à mi-parcours**  | L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours précise ses objectifs et méthodes d’évaluation  | Au plus tard 2 semaines avant la mission pour l’évaluation à mi-parcours  | L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours présente le rapport à l’Unité mandatrice, au MFB, au MEPC et à la direction du projet. |
| **2** | **Présentation** | Premières conclusions  | Fin de la mission pour l’évaluation à mi-parcours  | L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours présente les conclusions à l’Unité mandatrice, MFB, au MEPC et à la direction du projet. |
| **3** | **Projet de Rapport final**  | Rapport complet (rédigé à l’aide des directives sur le contenu figurant à l’annexe B) avec les annexes | Dans les trois semaines suivant la mission pour l’examen à mi-parcours  | Le projet de rapport sera envoyé à l’Unité mandatrice, au MFB, au MEPC l’Unité coordonnatrice du projet, et le point focal opérationnel du GEF. |
| **4** | **Rapport final \*** | Rapport révisé avec que les renvois détaillant comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d’évaluation à mi-parcours  | Une semaine après la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport  | Le rapport final sera envoyé à l’Unité mandatrice, au MFB, au MEPC par l’équipe de consultance |

\*Le rapport final d’évaluation à mi-parcours doit être rédigé en français. La durée totale de l’examen à mi-parcours sera (24 jours) et n’excédera pas trois mois après le recrutement des consultants. Les possibilités de visites sur place devraient être exposées dans le Rapport d’initiation. **METHODOLOGIE**L’évaluation à mi-parcours doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles. L’équipe chargée de l’évaluation examinera toutes les sources d’informations pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation du projet(par exemple, Fiche d’identité du projet (FIP), Plan d’initiation du projet du PNUD, Politique de sauvegardes environnementales et sociales du PNUD, le Document de projet, les rapports de projets dont l’Examen annuel de projets/PIR, la révision des budgets du projet, les rapports d’enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux, et tout autre matériel que l’équipe juge utile pour étayer l’évaluation). L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours examinera l’outil de suivi de référence du domaine d’intervention du GEF présenté au GEF avec l’approbation du responsable, et l’outil de suivi à mi-parcours du domaine d’intervention du GEF qui doit être complété avant le début de la mission sur le terrain, conduite pour l’évaluation à mi-parcours. L’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours doit suivre une approche collaborative et participative afin d’assurer une participation active de l’équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du GEF), des bureaux de pays du PNUD, des conseillers techniques régionaux PNUD-GEF, et autres parties prenantes principales. La participation des parties prenantes est fondamentale à la conduite de l’évaluation à mi-parcours avec succès.[[1]](#footnote-1) Cette participation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres : la Direction de l’Environnement et des Etablissements Classés, les Divisions régionales de l’environnement et des établissements classés (DREEC) et les agences régionales de développement (ARD) des zones d’intervention du projet, les ministères sectoriels (MAER, MSAS, MITTD, MEA), ANACIM, DGPRE, ISRA, CSE, UCAD/ESP/ LPAOSF, les responsables du COMNACC et des COMRECC, les organisations de la société civile , et toute personne ou structure jugée utile pour l’évaluation. En outre, l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours doit conduire des missions sur le terrain au Sénégal notamment dans les régions d’intervention du projet : Saint-Louis, Matam, Kaffrine, Kédougou et Ziguinchor.Le rapport final d’évaluation à mi-parcours doit exposer en détails l’approche appliquée pour l’évaluation, en indiquant explicitement les raisons ayant motivé cette approche, les hypothèses de départ, les défis à relever, les points forts et les points faibles des méthodes et de l’approche appliquées pour l’évaluation. |
| **V. Compétences et valeurs** |
| **Intégrité et professionnalisme**: expertise démontrée dans le domaine d’expertise et aptitude à faire preuve de jugement; degré élevé d'autonomie, d'initiative personnelle et d'aptitude de prise en charge; volonté d'accepter de larges responsabilités et capacité de travailler de manière indépendante selon les procédures établies dans un environnement politiquement sensible, tout en faisant preuve de discrétion, d'impartialité et de neutralité; capacité à gérer les informations de manière objective, précise et confidentielle; réactivité et orientation vers le client.**Travail d'équipe et respect de la diversité** : capacité de fonctionner efficacement au-delà des frontières organisationnelles ; aptitude à établir et à entretenir des partenariats efficaces et un fonctionnement harmonieux des relations dans un environnement multiculturel et multiethnique, avec sensibilité et respect de la diversité et du sexe.**Communication**: compétences interpersonnelles démontrées; bonne aptitude à la communication orale et écrite, notamment la capacité à préparer des rapports clairs et concis; capacité à mener des présentations, à articuler des positions de manière concise; capacité à formuler et à défendre des recommandations; aptitude à communiquer et à faire preuve d'empathie avec le personnel (y compris le personnel national), le personnel militaire, les volontaires, les homologues et les interlocuteurs locaux issus d'horizons très divers; capacité à rester calme et à rester serviable envers le personnel, de manière objective, sans manifester d'intérêt personnel; capacité à transférer des informations et des connaissances à un large éventail de groupes différents. |

|  |
| --- |
| **VI. Qualifications/compétences requises** |
| Type de diplôme  | * Diplôme de Maîtrise en sciences sociales, évaluation, économie, gestion, ou autres secteurs étroitement liés.
 |
| Années d'expérience de travail : | * Expérience dans la collaboration avec le GEF idéalement sur les évaluations du GEF ;
* Expérience professionnelle d’au moins 5 ans en évaluation de projet dans des secteurs techniques pertinents au PNA ;
* Expérience récente dans les méthodologies d’évaluation de la gestion axée sur les résultats et l’évaluation participative ;
* Compréhension avérée des questions liées au genre et au changement climatique ; expérience dans l’évaluation et l’analyse tenant compte du genre.
* Expérience dans l’application d’indicateurs SMART de l’OCDE et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
* Expérience professionnelle au Sénégal ou en Afrique de l’Ouest ;
* Connaissance du français et de l’anglais nécessaire, et du wolof, un atout ;
* Compétences en création de document de vulgarisation et de communication, un atout ;
* Excellente aptitude à la communication et sensibilité culturelle ;
* Compétences avérées en matière d’analyse ;
* Expérience dans l’évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies, un atout.
 |
| Langues : | * Connaissance du français et de l’anglais nécessaire, et du wolof, un atout ;
 |
| **VII. Critères d’Evaluation** |

|  |  |
| --- | --- |
| *Critères* | *Points* |
| Expérience avec le GEF  | 10 points |
| Expérience pertinente en évaluation sur des sujets en lien avec le projet | 40 points |
| Expérience avec le système des Nations Unies  | 10 points |
| Expérience au Sénégal ou dans la sous-région | 20 points |
| Capacités linguistiques en français, anglais (et wolof) | 5 points |
| Études pertinentes (maîtrise en sciences sociales, évaluation, économie, gestion, ou autres secteurs étroitement liés) | 15 points |

|  |
| --- |
| **VIII. Echelonnement des paiements**  |

- 10% du paiement après approbation du rapport d’initiation définitif d’évaluation à mi-parcours,

- 30% après la présentation du projet de rapport d’évaluation à mi-parcours,

-60% après la finalisation et la validation du rapport d’évaluation à mi-parcours.

Tous les livrables seront soumis aux exigences de qualité du PNUD et devront être approuvés par l’unité mandatrice et le comité de restreint qui sera mise en place.

|  |
| --- |
| **IX. Annexes**  |

**ANNEXE A : Liste des documents à examiner par l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours**

* Fiche d’identité du projet (FIP)
* Plan d’initiation du projet du PNUD
* Document de projet du PNUD
* Résultats de l’étude d’impact environnemental et social du PNUD
* Rapport d’initiation de projet
* Tous les rapports de mise en œuvre de projets (PIR)
* Rapports d’activité et plans de travail trimestriels des différentes équipes de travail
* Rapports d’audit
* Outils de suivi finalisés par domaine d’intervention du GEF après approbation du Responsable et à mi-parcours : tracking tools du FEM relatif à l’adaptation ;
* Rapport de mission de contrôle
* Tous les rapports de suivi élaborés dans le cadre du projet ;
* Directives financières et administratives appliquées par l’équipe du projet ;
* Les documents suivants seront aussi disponibles :
* Directives, manuels et systèmes opérationnels relatifs au projet ;
* Documents programmatiques de pays du PNUD ;
* Procès-verbaux des réunions du Comité de pilotage du projet et autres réunions (par exemple, réunions du Comité d’évaluation des projets)
* Carte indiquant le lieu du projet

**Mandat - ANNEXE B : Directives relatives au contenu du Rapport d’évaluation à mi-parcours**[[2]](#footnote-2)

|  |  |
| --- | --- |
| **i.** | Informations de base du rapport *(page d’ouverture ou page du titre)** Titre du projet appuyé par le PNUD est financé par le GEF
* Numéro PIMS du PNUD et numéro d’identification du projet du GEF
* Echéances de l’évaluation à mi-parcours et date du rapport d’évaluation à mi-parcours
* Région et pays concernés par le projet
* Domaine d’intervention opérationnel/programme stratégique du GEF
* Organisme d’exécution/partenaire de mise en œuvre et autres partenaires liée au projet
* Membres de l’équipe chargée de l’évaluation à mi-parcours
* Remerciements
 |
| **ii.**  | Table des matières  |
| **iii.** | Acronymes et abréviations  |
| **1.** | Résumé *(3-5 pages)* * Tableau d’informations relatives au projet
* Description du projet (succincte)
* Résumé de l’avancement du projet (entre 200 et 500 mots)
* Tableau du résumé de l’évaluation et de la performance
* Résumé concis des conclusions
* Tableau de synthèse des recommandations
 |
| **2.** | Introduction *(2-3 pages)** Finalité et objectifs de l’évaluation à mi-parcours
* Portée et méthodologie : principes de conception et d’exécution de l’évaluation à mi-parcours, son approche et ses méthodes de collecte de données, et limites de l’évaluation à mi-parcours
* Structure du rapport d’évaluation à mi-parcours
 |
| **3.** | Description du projet et contexte *(3-5 pages)** Contexte de développement : facteurs environnementaux, socio-économiques, institutionnels et politiques ayant un intérêt pour l’objectif et la portée du projet
* Problèmes que le projet cherche à régler : menaces et obstacles ciblés
* Description et stratégie du projet : objectifs, réalisations et résultats escomptés, description des sites sur le terrain (le cas échéant)
* Accords relatifs à la mise en œuvre du projet : brève description du Comité de pilotage du projet, principaux accords conclus avec les partenaires de mise en œuvre, etc.
* Calendrier et grandes étapes du projet
* Principales parties prenantes : liste récapitulative
 |
| **4.** | Résultats *(12-14 pages)* |
| **4.1** | Stratégie du projet * Conception du projet
* Cadre de résultats/cadre logique
 |
| **4.2** | Progrès accomplis vers la réalisation des résultats * Analyse des progrès accomplis vers les réalisations
* Obstacles entravant encore la réalisation de l’objectif du projet
 |
| **4.3** | Mise en œuvre du projet et gestion réactive * Dispositions relatives à la gestion
* Planification des activités
* Financement et cofinancement
* Systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet
* Participation des parties prenantes
* Communication de données
* Communication
 |
| **4.4** | Durabilité * Risques financiers pour la durabilité
* Risques socio-économiques pour la durabilité
* Cadre institutionnel et risques de gouvernance pour la durabilité
* Risques environnementaux pour la durabilité
 |
| **5.** | Conclusions et recommandations *(4-6 pages)* |
|  |  **5.1**   | Conclusions * Déclarations générales et équilibrées (fondées sur des données probantes et liées aux résultats de l’évaluation à mi-parcours) mettant en évidence les points forts, les points faibles et les résultats du projet
 |
|  **5.2** | Recommandations * Mesures correctrices pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à suivre ou à renforcer les bénéfices initiaux du projet
* Propositions d’orientations futures mettant en relief les principaux objectifs
 |
| **6.**  | Annexes* Mandat pour l’évaluation à mi-parcours (sans les annexes)
* Matrice d’évaluation pour l’évaluation à mi-parcours (critères d’évaluation contenant les principales questions, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
* Exemple de questionnaire ou de guide relatif aux entretiens pour la collecte de données
* Echelles d’évaluation
* Itinéraire de la mission pour l’évaluation à mi-parcours
* Liste des personnes interviewées
* Liste des documents examinés
* Tableau de cofinancement (s’il ne figure pas dans le corps du rapport)
* Formulaire du Code de conduite du GENU signé
* Formulaire d’approbation de rapport final d’évaluation à mi-parcours signé
* *Joint en annexe dans un fichier séparé :* renvoi aux documents contenant les commentaires reçus sur le projet de rapport d’évaluation à mi-parcours
* *Joint en annexe dans un fichier séparé :* outils de suivi à mi-parcours pertinents (*Outils de suivi de l’efficacité de gestion (METT), FSC, Tableau de bord des capacités, etc.)*
 |

**Mandat - ANNEXE C : Matrice d’évaluation pour l’évaluation à mi-parcours**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Questions d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| **Stratégie du projet : dans quelle mesure la stratégie du projet est-elle adaptée aux priorités du pays, à l’appropriation nationale et au meilleur moyen d’atteindre les résultats escomptés ?**  |
| (Intégrer les questions d’évaluation) | (relations créées et le niveau de cohérence entre la conception du projet et les méthodes de mise en œuvre, les activités spécifiques conduites, la qualité des stratégies visant à l’atténuation des risques etc.) | (Documents de projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, personnel chargé du projet, partenaires du projet, données collectées pendant la mission pour l’évaluation à mi-parcours, etc.) | (Analyse de documents, analyse des données, entretiens avec le personnel chargé du projet, entretien avec les parties prenantes, etc.) |
| Comment le projet s’inscrit-il en lien avec le Plan Sénégal Émergeant ? |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Progrès réalisés vers les résultats : dans quelle mesure les réalisations et les objectifs escomptés du projet ont-ils été atteints jusqu’ici ?** |
| Quelles sont les bonnes pratiques et les apprentissages faits par la mise en œuvre du projet ? |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Mise en œuvre du projet et gestion réactive : le projet a-t-il été mis en œuvre avec efficience et dans un bon rapport coût-efficacité ? Le projet a-t-il été en mesure de s’adapter à de nouvelles circonstances, le cas échéant ? Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d’évaluation relevant du projet, la communication de données et la communication liée au projet favorisent-ils la mise en œuvre du projet ?** |
| Quelle a été l’efficacité des partenariats instaurés pour la mise en œuvre du projet ? |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques et/ou environnementaux pour la durabilité des résultats du projet à long terme ?** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**Mandat - ANNEXE D** : Code de conduite du Groupe d’évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs/C**onsultants chargés de l’évaluation à mi-parcours[[3]](#footnote-3)**

**Les évaluateurs/Consultants :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.

2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.

3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**Formulaire d’accord avec le Consultant chargé de l’évaluation à mi-parcours**

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom du Consultant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.**

Signé à *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Lieu)* le *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Date)*

Signature: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Mandat - ANNEX E : Evaluation à mi-parcours**

|  |
| --- |
| **Évaluation des progrès vers la réalisation des résultats :** (une évaluation pour chaque réalisation et pour chaque objectif) |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre ou dépasser toutes les cibles de fin de projet, sans présenter d'insuffisance majeure. Les progrès réalisés vers l’objectif/la réalisation peuvent être un exemple de « bonnes pratiques ».  |
| 5 | Satisfaisant (S) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet, et ne présente que des insuffisances mineures. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances importantes. |
| 3 | Assez insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation devrait atteindre la plupart des cibles de fin de projet mais présente des insuffisances majeures. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | L’objectif/la réalisation ne devrait pas atteindre la plupart des cibles de fin de projet. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | L’objectif/la réalisation n’a pas atteint les cibles à mi-parcours, et ne devrait atteindre aucune des cibles de fin de projet. |

|  |
| --- |
| **Evaluation de la mise en œuvre du projet et de la gestion réactive :** (une seule évaluation globale) |
| 6 | Très satisfaisant (HS) | La mise en œuvre des sept composantes – dispositions relatives à la gestion, planification des activités, financement et cofinancement, systèmes de suivi et d’évaluation au niveau du projet, participation des parties prenantes, communication des données et communication – permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. Le projet peut être un exemple de « bonnes pratiques ». |
| 5 | Satisfaisant (S) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, à l’exception de quelques composantes faisant l’objet de mesures correctives. |
| 4 | Assez satisfaisant (MS) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais certaines composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 3 | Assez insatisfaisant (MU) | La mise en œuvre de certaines des sept composantes permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive, mais la plupart des composantes nécessitent des mesures correctives. |
| 2 | Insatisfaisant (U) | La mise en œuvre de la plupart des sept composantes ne permet pas la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |
| 1 | Très insatisfaisant (HU) | La mise en œuvre d’aucune des sept composantes ne permet la mise en œuvre efficace et efficiente du projet et de la gestion réactive. |

|  |
| --- |
| **Évaluation de la durabilité :** (une seule évaluation globale) |
| 4 | Probable (L) | Risques négligeables pour la durabilité ; les principales réalisations sont sur le point d’être atteintes à la clôture du projet et devraient être maintenues dans un avenir prévisible  |
| 3 | Assez probable (ML) | Risques modérés ; certaines réalisations au moins devraient être maintenues, étant donné les progrès vers les résultats des réalisations observés lors de l’examen à mi-parcours  |
| 2 | Assez improbable (MU) | Risques importants que les principales réalisations ne soient pas maintenues après la clôture du projet, à l’exception de certains produits et activités  |
| 1 | Improbable (U) | Risques forts que les réalisations du projet et les principaux produits ne soient pas maintenus  |

**Mandat - ANNEXE F : Formulaire d’approbation du Rapport d’évaluation à mi-parcours**

*(A remplir par l’Unité mandatrice et le Conseiller technique régional (RTA) du PNUD-GEF et à joindre au document final)*

**Rapport d'évaluation à mi-parcours révisé et approuvé par :**

**Unité mandatrice**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseiller technique régional du PNUD -GEF**

Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Pour faire participer plus activement les parties prenantes au processus de suivi et d'évaluation, consultez le document du PNUD [Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axée sur les résultats du développement](http://www.undg.org/docs/11653/UNDP-PME-Handbook-%282009%29.pdf), chapitre 3, page 93. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le rapport ne devra pas excéder *30* pages au total (sans compter les annexes). [↑](#footnote-ref-2)
3. [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-3)